



UNIVERSWIFTNET

Echanges, discussions et pensées libres

L'escroquerie aux faux virements

~ ~ ~

Une menace réelle au scénario bien ficelé

Atelier

Date : 15 mars 2016



PUBLIC

L'escroquerie aux faux virements

Une menace réelle au scénario bien ficelé...

Ingénierie sociale

Cybercriminalité

Phishing & Malwares

Fraude au changement de
coordonnées bancaires

Fraude Président

Manipulations
psychologiques

Intimidations

Présentation des intervenants



Christophe LECOMTE

Adjoint du Directeur de la Division Trésorerie
et Financements Intra-Groupe



Céline PLACHOT

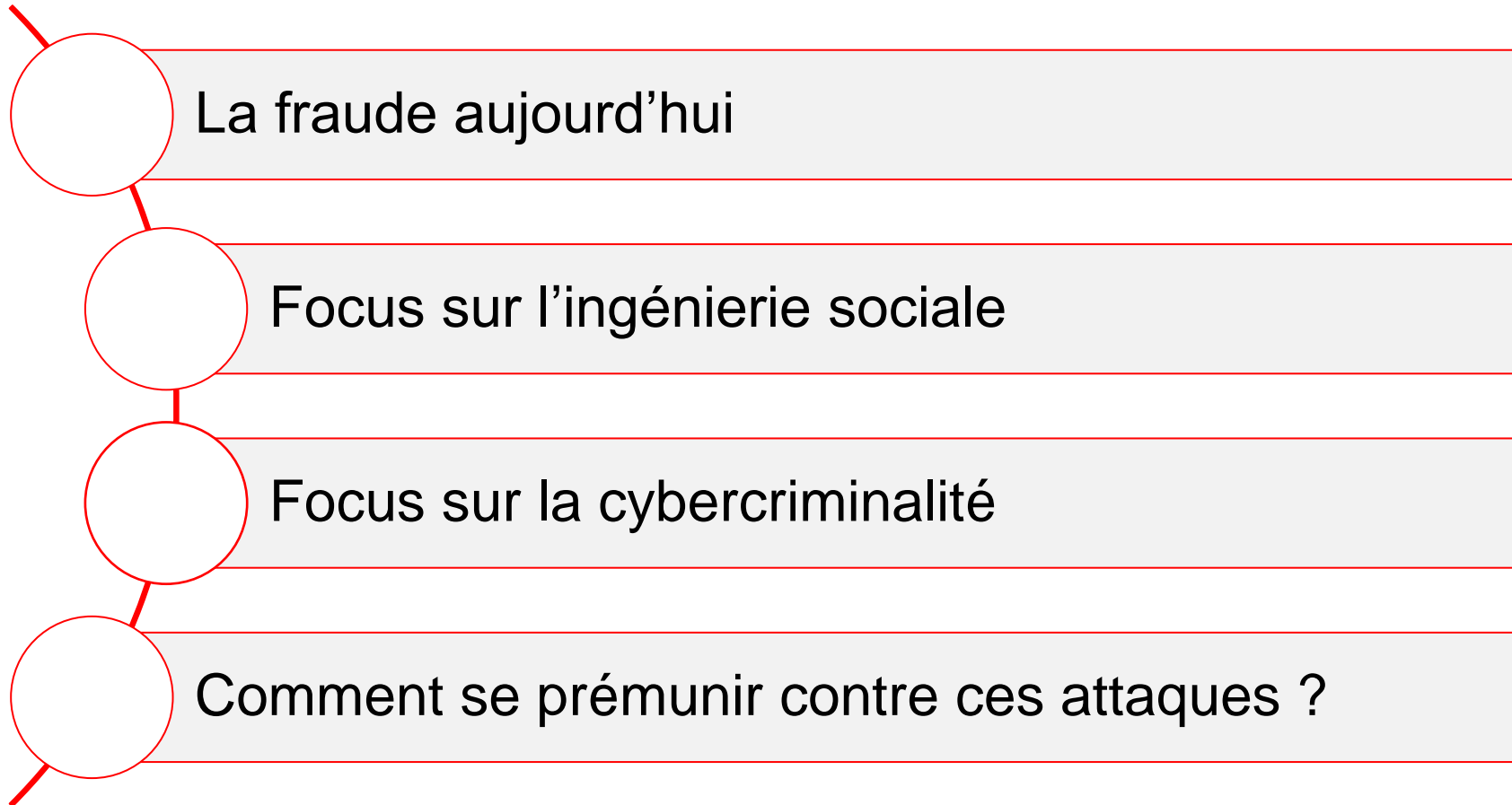
Chef de Produits Banque à Distance Entreprises



Yves DESTREBECQ

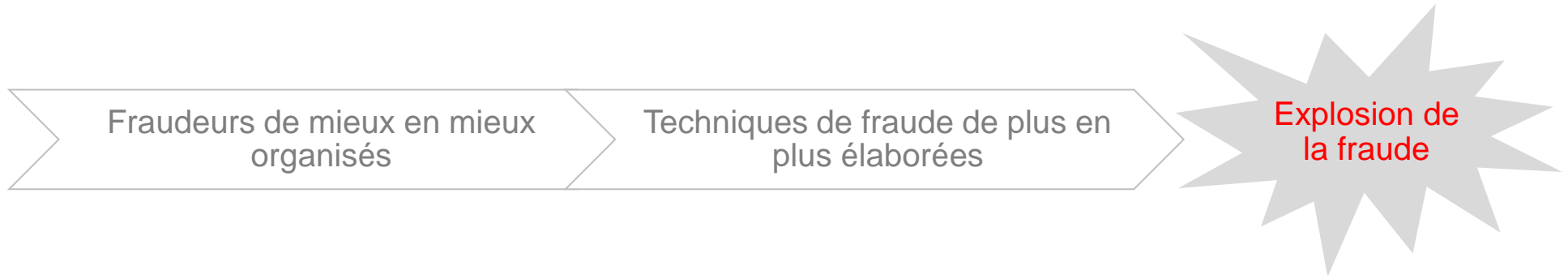
Responsable Prévention contre la Fraude

Ordre du jour



1. La fraude aujourd'hui

▪ Le contexte actuel



▪ L'évolution de la fraude ces dernières années

Domaines particulièrement touchés par la fraude aux virements

Fraude par ruse
(ingénierie sociale)

Fraude sur Internet
(cybercriminalité)

Fraude au
président

Fraude au
changement de
coordonnées
bancaires

Fraude à
l'informatique

Phishing

Diffusion de
malware

1. La fraude aujourd'hui



La **Fraude Président** inspire même le cinéma...

(Sortie le 30 décembre 2015 au cinéma)

2. Focus sur l'ingénierie sociale

Principaux modes opératoires des fraudeurs (liste non exhaustive...)

Fraude Président

Appel téléphonique, fax
et/ou e-mail

usurpant l'identité d'une
personne influente de
l'entreprise

demandant avec **insistance**,
à l'un des collaborateurs,
la réalisation d'une

transaction
exceptionnelle et
confidentielle

Fraude au changement de coordonnées bancaires

Un escroc fait croire à un
changement de
domiciliation bancaire

d'un **créancier légitime**
de l'entreprise

pour les **prochains**
règlements de loyers ou de
factures

Fraude informatique

L'escroc se fait passer pour un
technicien prestataire
de l'entreprise visée
et tente d'obtenir par le
collaborateur l'exécution de
« virements tests »

Il peut aussi demander
l'installation de logiciels
qui permettront de **recupérer**
des informations de sécurité
ou de **pirater** le système
informatique

2. Focus sur l'ingénierie sociale

Fraude au changement de coordonnées bancaires

Fraude au changement de coordonnées bancaires

Un escroc fait croire à un **changement de domiciliation bancaire**

d'un **créancier légitime** de l'entreprise

pour les **prochains règlements** de loyers ou de factures

Les constantes de ce type d'attaque

Les nouvelles coordonnées bancaires :

- sont le plus souvent **domiciliées à l'étranger**
- peuvent être adressées par **téléphone, e-mail** ou **courrier postal** (courrier spécifique ou facture incluant les nouvelles coordonnées bancaires)

Le dispositif mis en place : Comment se prémunir ?

- Prendre son temps** pour effectuer les contrôles nécessaires
- Mettre en place et **respecter** une **procédure**
 - Procédure « 4 yeux » (saisie / validation)
 - Contre-appels systématiques, aléatoires ou selon les cas
- Définir les formats acceptés** pour les changements de coordonnées bancaires (courrier signé de la Banque)
- Sensibiliser le personnel** aux risques de fraude

La prévention est la première mesure à prendre pour se protéger

2. Focus sur l'ingénierie sociale

Comment se prémunir ?

Définissez et respectez les procédures
pour l'exécution de virements bancaires

Limitez la communication

Effectuez les vérifications indispensables
(légitimité de la demande, rapprochements bancaires quotidiens)

Coordonnées de l'O.C.R.G.D.F.
(Office Central de la Grande Délinquance Financière)

E-mail : ocrgdf-sec.dcpjaef@interieur.gouv.fr

Téléphone : +33 1 40 97 83 20

En cas de
(contactez le
de la demande

communications bancaires

est bien à l'origine
Police)

Sensibilisez vos collaborateurs

Soyez vigilant (résistez aux tentatives
d'intimidation et à la pression psychologique)

Pour en savoir plus...



2. Focus sur la cybercriminalité

Phishing / Vishing

Quel objectif ?

Il consiste, en se faisant passer pour une entreprise, une banque ou une organisation crédible, à demander au collaborateur de **saisir pour confirmation des données confidentielles** de son entreprise.

Comment ?

Le plus souvent, **réception d'un email** contenant de fausses informations, souvent alarmistes, ayant pour but d'inciter le client à divulguer des informations confidentielles

Par quelles voies ?

Emails, courriers, appels téléphoniques (vishing)

N.B. : Lorsque le phishing est effectué par email, il peut aussi servir à **diffuser un malware**

Virus bancaires / Malwares

Qu'est ce que c'est ?

Un type de **virus** développé à des fins malveillantes et introduit sur un ordinateur **à l'insu de son utilisateur**

Comment ?

- **Réception d'un email** contenant une pièce jointe
- **Téléchargement** d'un document ou un logiciel

Quel objectif ?

Espionner la victime et **recupérer** des données personnelles souvent confidentielles, permettant au fraudeur de l'escroquer

N.B. : le mot malware désigne un regroupement générique qui inclut tout type de programme malveillant (Cheval de Troie, ver, keylogger, etc.)

3. Focus sur la cybercriminalité

Comment se prémunir ?

Soyez vigilants à la réception d'emails

- ne répondez jamais à un email sollicitant la communication d'informations personnelles
- n'ouvrez pas les pièces-jointes
- ne cliquez pas sur les liens contenus dans un email dont vous ne connaissez pas l'expéditeur

Protégez votre parc informatique

- disposez d'un système d'exploitation, d'un antivirus et d'un pare-feu à jour
- installez en complément un logiciel contre les malwares bancaires (Trusteer, Webroot...)

A propos de vos applications bancaires

- connectez-vous régulièrement à votre application de banque à distance, vérifiez la dernière date de connexion, votre relevé de compte et déconnectez-vous via le bouton « déconnexion »
- ne partagez jamais vos identifiants de connexion (données strictement confidentielles)
- effectuez une ségrégation des pouvoirs

Pour en savoir plus...



Merci pour votre attention



Questions / Réponses



Ce document est une publication établie par HSBC France (la 'Banque').

Il ne constitue ni une offre ni une invitation à faire appel à nos services pour qui que ce soit, dans quelque juridiction que ce soit.

Il n'est pas conçu pour être distribué à toute personne présente ou résidente dans des juridictions restreignant la diffusion du présent document.

Il ne doit pas être copié, reproduit, transmis ou redistribué par quelque destinataire que ce soit.

Les informations contenues dans ce document sont uniquement de nature générale.

Elles ne visent pas à l'exhaustivité, pas plus qu'elles ne constituent un conseil d'ordre financier, juridique, fiscal ou toute autre forme d'avis professionnel.

Vous ne devez pas vous fonder sur des informations contenues dans cette publication pour agir, sans avoir obtenu l'avis d'un professionnel.

Même si le plus grand soin a été apporté à la préparation de ce document, la Banque ne donne pas de garantie (expresse ou implicite) quant à son exactitude ou son exhaustivité et en aucune circonstance la Banque ne pourra être tenue responsable de toute perte occasionnée par le crédit accordé à une opinion ou affirmation contenue dans le présent document.

À moins d'une indication spécifique, les opinions exprimées sont celles de la Banque uniquement et sont soumises à changement sans avertissement.

Le présent document ne constitue pas une « promotion financière ».